



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Cyrille BILLARD
02 31 38 39 16

cyrille.billard@culture.gouv.fr

Références : PA01420022D0002-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**
COURRIER ARRIVE

Le Préfet de région

LE 25 AVR. 2023

à

**MAIRIE DE
CREULLY-SUR-SEULLES**

Mairie de CREULLY-SUR-SEULLES
37 Place Edmond Paillaud
14480 CREULLY-SUR-SEULLES

CAEN, le **19 AVR. 2023**

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CREULLY-SUR-SEULLES (CALVADOS), Le Grand Clos 2, parcelles ZH 96p2 et 288 et CR 15
PA01420022D0002
Votre courrier du 12 avril 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 13 avril 2023.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,
La directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Cyrille BILLARD